



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mai 2023
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social

14 et 15 mars 2023

Compte rendu des travaux de la huitième réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement

Note du Secrétariat



Résumé

Conformément aux résolutions [67/290](#) et [70/299](#) de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social a établi le présent compte rendu des travaux de la huitième réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, en vue de le présenter au forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil. Ce compte rendu doit également servir de contribution au mécanisme de suivi du financement du développement et le renforcer, comme prévu par l'Assemblée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 14 et 15 mars 2023, a donné lieu à des débats soutenus sur les tendances, progrès et problèmes mis à jour dans le rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement ([E/2023/48](#)). Le compte rendu présente les messages et recommandations qui en sont issus. Sur la base de la forte participation de décideurs politiques et de professionnels de haut niveau provenant de toutes les régions du monde et de divers domaines d'action, il est recommandé dans le compte rendu que le forum politique de haut niveau de 2023 fasse avancer les principaux messages et recommandations générales formulés par le Forum pour la coopération en matière de développement dans cinq domaines : a) remédier à la vulnérabilité dans ses multiples dimensions en faisant en sorte que la coopération pour le développement tienne davantage compte des risques ; b) accroître la coopération pour le développement au profit de la résilience aux changements climatiques ; c) renforcer la coopération pour le développement en vue d'accroître la protection sociale à des fins de réduction des risques et des vulnérabilités ; d) développer les capacités pour surmonter la fracture numérique ; e) changer de modèle de coopération pour le développement pour répondre avec plus d'efficacité aux tendances et problèmes dans la course à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

I Introduction

1. Le Forum pour la coopération en matière de développement joue un rôle essentiel dans l'adaptation de la coopération internationale pour le développement aux nouvelles réalités et changements de l'environnement mondial, ainsi qu'à l'évolution des besoins et priorités nationales. Issu du Sommet mondial de 2005 et renforcé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et, plus récemment, le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, adopté à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le 17 mars 2022, le Forum est doté d'un mandat distinct qui lui donne pour mission d'améliorer la cohérence, l'efficacité et la coordination de la coopération pour le développement sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de financement, d'appui aux capacités, d'action collective en faveur d'un changement d'orientation ou de partenariats multipartites, parmi la large gamme d'acteurs et d'activités du domaine.

2. Le Forum pour la coopération en matière de développement de 2023 a mis en avant la dimension humaine de la coopération pour le développement, en s'attachant aux expériences vécues par les gens qui sont directement concernés par les politiques et pratiques à l'œuvre dans ce domaine, en particulier les plus vulnérables. Une base solide a été mise en place pour que des mesures soient prises en 2023 dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que lors du Sommet sur les objectifs de développement durable et du dialogue de haut niveau sur le financement du développement tenu sous les auspices de l'Assemblée générale. Les débats ont également fait fond sur les textes issus de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, dans lesquels il avait été pris acte du rôle du Forum pour ce qui était d'examiner régulièrement les tendances et progrès enregistrés en matière de coopération internationale pour le développement.

3. Les pays en développement et leurs partenaires ont appelé à une évolution du modèle de coopération internationale pour le développement afin que celui-ci soit mieux adapté aux difficultés et possibilités actuelles. On a relevé une convergence de vues sur le fait que la coopération pour le développement n'était pas adaptée à sa finalité et devait évoluer rapidement pour sauver les objectifs de développement durable, c'est-à-dire mieux répondre aux crises mondiales du moment tout en mettant la priorité absolue sur les problèmes rencontrés par les plus vulnérables. Dans le contexte actuel, une coopération pour le développement tenant compte des risques apparaît plus adaptée et stratégique, ce à quoi l'ensemble des parties prenantes est largement favorable. Une meilleure coordination entre les acteurs du domaine a également été réclamée, compte tenu, notamment, de crises de plus en plus complexes exigeant un travail plus cohérent entre les partenaires de développement. La publication du rapport du Secrétaire général sur le plan de relance des objectifs de développement durable visant à la réalisation du Programme 2030 a été mise en avant du fait qu'elle donnait l'occasion de prendre des mesures immédiates telles que, notamment : a) s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques croissants de surendettement ; b) développer massivement un financement du développement à long terme qui soit abordable ; c) étendre le financement pour imprévus aux pays qui en ont besoin. Des États Membres et d'autres parties prenantes ont demandé que les débats soient élargis et approfondis afin qu'un consensus et une dynamique se dégagent concernant les composantes essentielles du changement de modèle requis. Il a été souligné qu'un espace inclusif propre à atteindre cet objectif pourrait être créé

en renforçant et en mettant pleinement à contribution le Forum pour la coopération en matière de développement et son processus de suivi, qui couvrait le dialogue correspondant sur les orientations, la recherche et l'analyse et le développement des capacités.

4. Le présent compte rendu relaie les principaux messages et recommandations générales formulés par le Forum pour la coopération en matière de développement dans cinq directions : a) remédier à la vulnérabilité dans ses multiples dimensions en faisant en sorte que la coopération pour le développement tienne davantage compte du risque ; b) accroître la coopération pour le développement au bénéfice de la résilience aux changements climatiques ; c) renforcer la coopération pour le développement en vue d'accroître la protection sociale à des fins de réduction des risques et des vulnérabilités ; d) développer les capacités pour surmonter la fracture numérique ; e) changer de modèle de coopération pour le développement pour répondre avec plus d'efficacité aux tendances et problèmes dans la course à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Remédier à la vulnérabilité dans ses multiples dimensions par la coopération pour le développement

5. La coopération internationale pour le développement peut aider les pays en développement à trouver leur voie dans le contexte mondial actuel qui est caractérisé par des crises liées entre elles et convergentes que sont les épidémies, les hausses des prix de l'alimentation et de l'énergie, l'instabilité financière et les changements climatiques, tous ces phénomènes interagissant et se renforçant les uns les autres. De telles crises révèlent et exacerbent les vulnérabilités systémiques et les problèmes structurels propres à chaque pays, en particulier ceux qui font déjà face à un manque de ressources et de capacités et demeurent depuis toujours en marge des progrès de développement. Les acteurs de la coopération pour le développement doivent de plus en plus et avant tout faire porter leurs efforts sur les effets disproportionnés que les crises et autres bouleversements ont sur les pays et les populations vulnérables, afin de ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre accélérée du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

6. Une coopération pour le développement tenant davantage compte des risques contribue à cibler les vulnérabilités et à développer la résilience dans de multiples dimensions, conformément à la vision du programme mondial de développement durable. Le risque résultant de l'interaction entre la vulnérabilité, l'exposition et le danger, une coopération pour le développement tenant compte des risques doit donc commencer par une évaluation des dangers potentiels et de leur incidence sur les priorités nationales en matière de développement durable, contribuer à déterminer l'exposition aux dangers et trouver des moyens d'adaptation. Un niveau élevé d'exposition ou des moyens d'adaptation limités peuvent se traduire par une forte vulnérabilité à des événements potentiellement négatifs. Lorsque les vulnérabilités sont fortes et qu'il est quasiment certain que de tels événements vont survenir, comme des conditions météorologiques dangereuses dues aux changements climatiques, le risque est particulièrement élevé. Une coopération pour le développement, financière ou non, tenant compte des risques devrait alors aider à réduire et atténuer ces risques en renforçant les capacités d'adaptation, en limitant l'exposition et, si possible, en contribuant à réduire la probabilité que des événements indésirables surviennent.

7. Une coopération pour le développement tenant compte des risques est d'une importance cruciale dans la mesure où elle aide les pays en développement à remédier aux faiblesses structurelles propres à leur situation économique, sociale et environnementale, et à développer leur résilience face à de futurs problèmes. Elle doit également viser les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, celles qui sont privées depuis toujours de possibilités économiques et sociales. Une coopération pour le développement tenant davantage compte des risques et bénéficiant aux groupes et pays vulnérables exige de modifier l'allocation des ressources financières et non financières, dont le financement à des conditions favorables, l'assistance technique, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et le partage de compétences, entre autres, l'objectif étant de prendre des mesures de développement de la résilience au profit des plus vulnérables. La prévisibilité et la fiabilité des ressources sont deux autres composantes essentielles d'une coopération pour le développement tenant compte des risques car le déplacement soudain de l'aide allouée dans d'autres secteurs peut nuire à la nécessité de planifier sur le long terme les mesures de développement de la résilience.

8. Les acteurs de la coopération pour le développement doivent renforcer l'accès fiable et prévisible au financement à des conditions favorables pour rendre les pays en développement plus résilients à long terme et les aider à amortir les chocs exogènes. Cet aspect revêt une importance particulière pour les pays présentant des vulnérabilités structurelles sous l'angle économique et environnemental. L'aide publique au développement étant la source de financement extérieur la plus stable pour les pays en développement en situation de crise, elle remplit donc une fonction particulière de traitement de la vulnérabilité, ces atouts spécifiques ayant été reconnus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que dans l'Accord de Paris. Cette aide et les autres formes financières de coopération pour le développement, dont des formes composites et novatrices de financement du développement provenant du monde du Sud, doivent être conformes aux priorités spécifiques et au contexte qui est celui des pays en développement. Il faut être particulièrement attentif à ce que l'aide financière n'aggrave pas le lourd fardeau de la dette qui pèse déjà sur de nombreux pays en développement.

9. Les organisations philanthropiques ont un rôle central à jouer en tant que partenaires de la coopération pour le développement dans la réalisation des objectifs de développement durable et peuvent aider à cibler des risques et des vulnérabilités spécifiques. En termes de volume, les dépenses engagées par quelques organisations mondiales de ce type dans certains secteurs comme la santé et l'éducation sont à la hauteur de celles des plus importants donateurs. Au-delà de la quantité des ressources dont elles disposent, les organisations philanthropiques complètent les autres sources de financement du développement du fait de caractéristiques propres comme la capacité d'appuyer l'innovation et de permettre une prise de risques plus calculés sur de nouvelles idées et solutions bénéficiant au développement durable ; une relative indépendance et la simplification des processus de planification et de prise de décision auxquels elles participent ; la possibilité de nouer d'étroits partenariats avec les organisations et les mouvements implantés localement en tant qu'organismes pairs de la société civile. Le secteur philanthropique s'emploie à développer de nouvelles plateformes de collaboration, comblant ainsi les lacunes existant dans l'architecture financière internationale.

10. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont en commun certaines vulnérabilités et subissent souvent de plein fouet de nombreuses crises mondiales alors qu'ils n'ont pas contribué à leur déclenchement (par exemple, les changements climatiques et la crise financière de 2008-2009). Leurs vulnérabilités systémiques, qui sont spécifiques,

nécessitent donc une attention plus soutenue des partenaires de la coopération pour le développement. Les participants ont noté qu'en dépit d'une augmentation générale record de l'aide publique au développement, principalement en raison de la guerre en Ukraine, l'aide publique au développement bilatérale fournie aux pays les moins avancés et à l'Afrique a notablement diminué en 2022, ce qui souligne l'opportunité et l'urgence qu'il y a à accorder une attention prioritaire aux pays vulnérables. En améliorant l'accès au financement à des conditions favorables, fiable et prévisible, on pourrait aider les pays en développement à être plus résilients sur le long terme et à mieux amortir les chocs exogènes. Ces pays pourraient également tirer parti d'un renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

11. Les pays à revenu intermédiaire qui présentent des niveaux élevés de vulnérabilité, parmi lesquels figurent de nombreux petits États insulaires en développement, ont fait remarquer que le produit intérieur brut par habitant pris comme critère de mesure pour l'aide au développement, y compris pour le financement à des conditions favorables, ne tenait pas compte de l'impact des chocs sur l'économie et la société. Des indicateurs de données allant au-delà du produit intérieur brut pourraient contribuer à mieux informer le processus d'élaboration des politiques et mettre en adéquation la coopération pour le développement et les besoins en matière de développement durable. La majorité des populations pauvres de la planète vivent dans des pays à revenu intermédiaire, où l'incidence de la pauvreté peut être très importante ; en outre, des facteurs structurels et des problèmes découlant d'un revenu intermédiaire « piège » soulignent combien il importe d'aider ces pays à revenu intermédiaire en temps de crise et de chercher à atténuer et à gérer les risques engendrés par une telle situation. Une grande quantité de l'aide attribuée en lien avec la pandémie a été fournie sous forme de prêts, ce qui peut s'avérer périlleux pour des pays vulnérables aux changements climatiques et à l'endettement.

12. En parallèle, plusieurs pays à revenu intermédiaire créent leurs propres institutions et infrastructure internationales de coopération pour le développement avec des pays en développement partenaires, tirant des enseignements spécifiques de ces initiatives et de leur expérience dans divers rôles assumés dans le cadre des partenariats ad hoc. Les participants ont souligné que ces efforts déployés tant au niveau national que régional pourraient être stimulés par l'amélioration de l'accès au financement à des conditions favorables et à l'assistance technique, dans le cadre d'une réforme de l'architecture financière internationale.

13. Le fait de prendre également en considération le critère de la vulnérabilité pour offrir un meilleur accès à la coopération au service du développement et orienter les allocations de fonds pourrait favoriser l'équité et l'efficacité de la coopération. L'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel, comme initialement proposé par les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et conformément aux travaux qui continuent d'être menés par le Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement, pourrait permettre aux donateurs d'appliquer l'indice comme un critère complémentaire. Avec un indice de ce type, la coopération pour le développement pourrait mieux tenir compte des vulnérabilités multidimensionnelles. L'utilisation d'un indice convenu au niveau international permettrait également aux pays de mieux rendre compte de leurs vulnérabilités, à l'aide de critères de mesure normalisés, bien que des questions demeurent concernant la disponibilité de données à l'appui et la difficulté inhérente à l'indexation de diverses données et méthodes de mesure.

14. La transformation de la coopération pour le développement aux fins d'une plus grande efficacité dans le contexte des problèmes actuels devrait s'appuyer tout d'abord sur les priorités des pays en développement, ainsi que leurs risques et

vulnérabilités, tels que recensés dans les stratégies et plans nationaux de développement, et sur les capacités et institutions existantes. Il est possible de mettre en œuvre une coopération pour le développement efficace et tenant davantage compte des risques en donnant les moyens aux pays en développement d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des instruments ad hoc (par exemple, politiques nationales de coopération au service du développement, cadres de résultats nationaux, systèmes de données et d'informations relatives au développement pour la coopération, forums nationaux multipartites de partenariat). Des cadres de financement nationaux intégrés et des stratégies nationales d'investissement peuvent également jouer un rôle important en raccordant les ressources nécessaires à la coopération pour le développement aux besoins généraux de financement.

15. Afin de prendre intégralement en compte les besoins et priorités spécifiques de divers groupes vulnérables, la coopération pour le développement doit faire en sorte d'assurer la pleine et réelle participation des nombreuses parties prenantes, sur un pied d'égalité. Ce faisant, les pays en développement et leurs partenaires de développement sont plus à même de tirer parti des possibilités offertes par une démarche mobilisant toute la société et permettant de donner plus de visibilité aux contributions, à la participation et à l'action concrète, entre autres des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des personnes vivant avec un handicap, ainsi que des représentants de la société civile, du monde universitaire, de la recherche et du secteur privé. L'inclusion véritable de ces personnes dans les processus de développement peut également contribuer à consolider les données et les informations relatives à des groupes qui demeurent en marge de l'élaboration des politiques et de la prise de décision.

16. L'inégalité de genre et l'absence de véritable et pleine inclusion des femmes dans la planification et la mise en œuvre de la coopération pour le développement conduisent à des résultats de développement non efficaces et non durables. Généralement, les femmes, qui sont les plus vulnérables aux chocs économiques et environnementaux et les plus gravement touchées par eux, apportent souvent les premiers secours lorsqu'une catastrophe se produit. La coopération pour le développement doit être mieux ciblée pour soutenir de la meilleure manière possible les femmes et les filles en réduisant les disparités fondées sur le genre, en éliminant les barrières structurelles existantes et en renforçant l'accès des femmes à l'éducation, à la connaissance, à la protection sociale universelle, au financement, aux technologies, à la mobilité et à d'autres moyens.

III. Accroître la coopération pour le développement au profit de la résilience aux changements climatiques

17. La coopération pour le développement au profit de la résilience climatique ne permet pas de répondre aux besoins qui vont croissant dans ce domaine. Le manque criant de financement destiné à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, couplé à l'actuel déséquilibre géographique du financement dans ce domaine, exige une augmentation de moyens améliorés de financement de la résilience aux changements climatiques, qui pourraient rapporter quatre fois plus que les sommes investies et produire d'autres bénéfices connexes¹. Ces 10 dernières années, le coût mondial des dommages directement causés par les

¹ Voir Banque mondiale, « Investir dans des infrastructures plus résilientes : 4 200 milliards de dollars d'économies, selon la Banque mondiale », 19 juin 2019.

changements climatiques a été de 1,3 milliard de dollars, ce chiffre étant appelé à augmenter lors des 20 prochaines années².

18. Le financement de l'action climatique étant mal réparti, les pays en développement rencontrent des difficultés pour trouver des solutions face à la crise climatique. Les débats ont mis en évidence le fait qu'actuellement, les fonds destinés à l'action climatique étaient levés et dépensés dans les pays alors que dans le monde, le financement était inégalement distribué entre les régions et les secteurs. Plus de 75 % des flux mondiaux de fonds provenaient des économies avancées et étaient utilisés à l'échelle nationale, ce qui désavantageait les économies en développement qui avaient un accès limité au financement³. Du point de vue géographique, alors que l'Asie de l'Est et le Pacifique, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord recevaient 75 % du financement total, des régions telles que l'Afrique, qui contribuaient le moins aux émissions de gaz à effet de serre et étaient les plus vulnérables aux changements climatiques, recevaient moins de 5 % du financement de l'action climatique. En outre, à l'échelle mondiale, les investissements dans l'adaptation et la résilience étaient bien moindres que ceux destinés à l'atténuation⁴.

19. Les engagements pris en matière de financement de l'action climatique doivent être honorés, portés à une échelle supérieure et répartis en fonction des besoins des pays. Les objectifs relatifs à ce financement et à l'adaptation aux changements climatiques ont été fixés durant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques mais ne sont toujours pas atteints. Des approches novatrices plus efficaces assorties de mesures concrètes pouvant être mises en œuvre par les pays comme par les institutions financières multilatérales sont nécessaires, l'objectif étant d'améliorer l'accès au financement à des conditions favorables des pays les plus vulnérables aux changements climatiques. L'initiative de Bridgetown pour la réforme de l'architecture financière internationale offre une approche concrète permettant d'associer à chaque dossier consacré à la résilience aux changements climatiques le type de financement adéquat. L'initiative propose que l'atténuation soit confiée en grande partie au secteur privé aux fins de la lutte contre les émissions, que les prêts concessionnels aillent en priorité aux efforts d'adaptation et les subventions visent les pertes et dommages. L'accent est également mis sur les banques multilatérales de développement auxquelles il est demandé de contribuer à améliorer l'accès au financement de l'action climatique et à répondre du surendettement des pays les plus vulnérables aux catastrophes climatiques, notamment les pays à revenu intermédiaire. Les participants ont souligné qu'il importait de faire en sorte que les initiatives concrètes telles que celle-ci soient examinées à la lumière des débats portant sur la réforme de l'architecture du système financier international afin de produire un effet de synergie.

20. Le financement public international est essentiel à la constitution de la résilience aux changements climatiques. Les ressources provenant de l'aide publique au développement et le financement à des conditions favorables fourni par les banques multilatérales de développement assurent quant à eux l'investissement à long terme axé sur l'action climatique. La démarche à court terme et visant le profit du secteur privé n'est pas, en général, conforme aux perspectives à long terme que nécessitent les initiatives prises en matière d'adaptation aux changements climatiques. Si le financement privé peut compléter le financement public, poursuivre la mobilisation de ressources publiques supplémentaires ou d'un nouveau type au bénéfice de la

² Voir Felix Suntheim et Jérôme Vandenbussche, « Les investisseurs boursiers devraient mieux prendre en considération les risques physiques liés au changement climatique », IMFBlog (Fonds monétaire international, Washington, D.C., 29 mai 2020).

³ Voir Climate Policy Initiative, « Global Landscape of Climate Finance 2021 » (décembre 2021).

⁴ Ibid.

résilience aux changements climatiques doit demeurer une priorité. Une étroite collaboration entre les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales et le secteur privé permet de maintenir l'engagement en faveur du financement de l'action climatique par des fonds publics. Ainsi, aux fins du financement des réformes visant à lutter contre les changements climatiques, le Fonds monétaire international (FMI) a récemment créé le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, qui est son premier instrument financier à long terme doté d'une échéance à 20 ans et d'un délai de grâce de 10,5 ans et proposé à un taux d'intérêt très faible. Le Fonds vise des droits de tirage spéciaux de 100 milliards de dollars des États-Unis pour ce dispositif. À ce jour, les engagements ont atteint 40 milliards de dollars des États-Unis⁵.

21. Le fait que les banques multilatérales de développement et les fonds assortissent le financement de conditions et imposent une catégorisation reste un obstacle important pour les pays en développement qui tentent d'accéder aux ressources disponibles dont ils ont besoin en vue de forger leur résilience aux changements climatiques. Certains participants ont noté que la gouvernance du FMI et de la Banque mondiale relevait d'une situation géopolitique révolue. La prise de décision était faussée car tendant vers les préférences des pays développés, les pays en développement ne parvenant pas à faire suffisamment entendre leurs voix. Quelques participants ont insisté sur le fait que soumis à des conditions et des critères qui n'étaient pas conformes à leurs capacités et à leurs priorités, les pays en développement supportaient une charge supplémentaire dans leurs efforts de gestion des catastrophes et de relèvement. Les conditions posées par le FMI en matière de gouvernance représentaient un obstacle majeur. Au fur et à mesure que la Banque mondiale développait le financement destiné à l'adaptation aux changements climatiques, les conditions qu'elle mettait à l'octroi de ses prêts devenaient très difficiles à remplir. En parallèle, d'autres participants ont souligné que ces institutions avaient été créées initialement pour traiter toute une série de problèmes très différents de ceux qui se posaient aujourd'hui, et qu'il convenait de poursuivre le débat en vue de réformer l'architecture financière internationale pour faire en sorte que lesdites institutions puissent répondre avec plus de souplesse aux risques complexes.

22. Le fonds pour les pertes et les préjudices est une réalisation fondamentale pour les pays en développement. Pour rendre le fonds opérationnel, il faudra accroître la confiance et la solidarité entre les pays. À la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'importance que revêtait le financement des pertes et des préjudices a été mise en évidence par la création d'un fonds propre à faciliter le relèvement consécutif aux effets des changements climatiques et aux catastrophes qui en résultent. Les travaux en cours du Comité de transition visaient à structurer le fonds et à le rendre opérationnel, l'objectif étant de remédier aux lacunes de l'actuelle architecture de financement de l'action climatique et faire en sorte que les pays les plus vulnérables aient rapidement accès aux ressources voulues. Plusieurs participants ont noté que le fonds cherchait à générer de nouvelles ressources pour les pertes et les préjudices sans remaniement des fonds existants alloués à l'adaptation et à l'atténuation. Quelques pays se sont déjà engagés à fournir de nouvelles ressources pour pertes et préjudices mais le fonds étant déjà opérationnel, la question de savoir si de nouveaux engagements seront annoncés continue de se poser.

23. Le financement de l'action climatique doit atteindre le niveau local afin d'assurer la participation de toutes les parties prenantes et permettre à la coopération

⁵ Voir FMI, The Resilience and Sustainability Facility (RSF). Disponible en anglais à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/en/About/Factsheets/Sheets/2023/Resilience-Sustainability-Facility-RSF>.

pour le développement à des fins de résilience aux changements climatiques de produire pleinement ses effets. L'accent a été fortement mis sur l'importance qu'il y avait à mobiliser toutes les parties prenantes et à les faire participer aux programmes de résilience aux changements climatiques, ceci afin de toucher les plus vulnérables, à savoir les femmes, les jeunes et les peuples autochtones. Les administrations locales, la société civile et le secteur privé pourraient contribuer à la gestion des risques et à faire en sorte que l'adaptation aux changements climatiques soit intégrée à la planification et à la mise en œuvre des politiques. Il a été toutefois noté au cours des débats que si, en principe, la participation des parties prenantes était fondamentale, elle impliquait, en pratique, que le financement de l'action climatique devait bénéficier directement aux groupes vulnérables. Des représentants de peuples autochtones ont évoqué un cas concret de financement de la protection des forêts sous forme de donation d'un montant de 1,7 million de dollars, dont 7 % seulement avaient été attribués à la population concernée alors que celle-ci disposait du savoir et des pratiques spécifiques qui auraient pu servir les objectifs du projet⁶. Le financement avait été alloué, au contraire, à des organisations qui ne connaissaient pas la réalité des problèmes rencontrés par les communautés autochtones, ce qui avait donné lieu à des programmes non adaptés aux besoins de celles-ci. Il serait donc fondamental de recourir au financement direct, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes autochtones, et ce conformément aux principes de financement des personnes autochtones, tel qu'établi par le forum des peuples autochtones lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties. Il a également été recommandé de déployer les fonds en toute transparence et de mettre en place des mécanismes de financement fondés sur des données détaillées (y compris le nombre de projets menés par des peuples autochtones).

24. L'investissement dans des infrastructures résilientes aux changements climatiques a été considéré comme nécessaire eu égard à l'état de préparation et à la reprise après sinistre. Des participants ont souligné que les catastrophes naturelles occasionnaient annuellement des dommages aux infrastructures des pays à faible revenu, qui étaient évalués à plus de 18 milliards de dollars des États-Unis⁷. Plusieurs autres ont demandé un investissement annuel de plus de 1 000 milliards de dollars des États-Unis dans des infrastructures durables, ce qui pouvait être fait en honorant les engagements d'ADP et en réaffectant les droits de tirage spéciaux ; on offrirait ainsi aux pays en développement la possibilité d'emprunter à moindre coût pour investir à long terme dans les infrastructures. Quelques intervenants ont suggéré que le système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire des équipes de pays, pourrait apporter son aide à l'élaboration de projets d'investissement dans des infrastructures durables.

25. Les participants ont souligné qu'étant donné l'ampleur de la crise climatique, il était préoccupant d'observer une évidente inertie durant les débats concernant le financement de l'action climatique. Ils ont appelé à un enthousiasme renouvelé et à un multilatéralisme renforcé en vue de trouver des solutions novatrices dans ce domaine. Une communication efficace en matière de coopération pour le développement à des fins de résilience aux changements climatiques, qui passait par des politiques concrètes, des données transparentes et des forums de discussion, offrait également des moyens d'élargir l'espace à l'ensemble des parties prenantes, de susciter une réflexion novatrice et de gagner un appui politique aux initiatives touchant à la résilience.

⁶ Voir Forest Tenure Funders Group, *Indigenous Peoples and Local Communities Forest Tenure Pledge*, rapport annuel 2021-2022, novembre 2022.

⁷ Voir Banque mondiale, « Investir dans des infrastructures plus résilientes : 4 200 milliards de dollars d'économies, selon la Banque mondiale », 19 juin 2019.

IV. Renforcer la coopération pour le développement en vue d'accroître la protection sociale à des fins de réduction des risques et des vulnérabilités

26. Le renforcement des systèmes de protection sociale, compte tenu du rôle essentiel que ceux-ci jouent dans l'aide fournie aux gens en situation d'incertitude et de crise, doit être une priorité en matière de coopération pour le développement tenant compte des risques. Les vulnérabilités socioéconomiques liées à l'âge, au genre, à la résidence, à l'appartenance ethnique, au handicap et au statut national définissent le profil d'exposition au risque d'un individu. Les systèmes de protection sociale universelle agissent comme des stabilisateurs automatiques lorsqu'ils sont mis en place avant le début d'une crise. Par conséquent, des systèmes de protection sociale solide devraient offrir à tous une protection appropriée et complète en tenant compte des questions de genre.

27. Avec le concours de la coopération pour le développement sous ses diverses formes, la modernisation des programmes de protection sociale durant la pandémie peut être pérennisée, améliorée et offrir des enseignements, ce qui est particulièrement important compte tenu d'une demande élevée persistante due à l'augmentation du coût de la vie dans de nombreux pays, qui complique l'action de relèvement après la pandémie. Les innovations apportées aux systèmes de protection sociale des pays en développement se sont caractérisées, entre autres, par l'introduction de mécanismes de transfert des prestations à distance, le recours accru à la numérisation, de nouveaux modes de partenariat dans la fourniture des services, de nouvelles formes de protection telles que l'aide au paiement des dépenses d'énergie pour les ménages et la refonte des cadres réglementaires en vue d'améliorer l'inclusivité (par exemple, l'élargissement de la protection sociale aux travailleurs du secteur informel). Nombre de ces actions ont été stimulées par une démarche collaborative et inclusive entre ministres, institutions du secteur public et partenaires de développement, qui a permis de tirer parti des outils et des ressources disponibles pour contribuer à améliorer l'efficacité des systèmes de sécurité sociale.

28. Les systèmes de protection sociale doivent reposer sur un engagement de financement pour être efficaces, inclusifs et développer la résilience des bénéficiaires. Il est essentiel que des politiques budgétaires et monétaires complémentaires assurent la mobilisation des ressources nationales nécessaires au bon fonctionnement desdits systèmes. Les pays présentant des vulnérabilités multidimensionnelles peuvent rencontrer des difficultés pour alimenter leurs systèmes de protection sociale uniquement au moyen de leurs finances nationales. Par ailleurs, de nombreux pays en développement ont du mal à maintenir leurs programmes de protection sociale dans les périodes difficiles sur le plan économique, face à des chocs imprévus, l'inflation ou aux contraintes liées à l'austérité. Plusieurs participants ont souligné que réduire le montant actuel de dépenses sociales essentielles et remettre à plus tard les investissements dans l'avenir de la population manifestait non seulement une courte vue et nuisait à la santé et au bien-être humains mais aggraverait probablement les vulnérabilités et s'avèrerait encore plus coûteux à long terme.

29. Les pays en développement auront besoin de l'aide internationale pour allouer encore plus de ressources aux dépenses sociales essentielles et aux systèmes de protection sociale. Le déficit de financement de la protection sociale dans le monde n'a fait que s'accroître depuis la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et demeure particulièrement important dans les pays d'Afrique et certains pays d'Asie. L'une des priorités est d'augmenter l'aide publique au développement sous la forme de subventions afin de l'allouer directement aux

programmes de protection sociale. Un objectif à plus long terme pourrait être l'édification d'institutions plus résilientes en vue de futures crises et la création de programmes de protection sociale « conscients du risque » correspondants. Ces programmes permettraient de contribuer à de justes transitions vers des économies privilégiant des emplois plus structurés, durables et inclusifs et tenant davantage compte des questions de genre. Les partenaires de développement pourraient aider les pays en développement à faire en sorte de reconstituer les ressources nationales allouées à la protection sociale. Ils pourraient également favoriser l'activation à l'échelle nationale de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes. Dans le contexte actuel qui voit l'aide publique au développement destinée à la protection sociale dériver de circuits multilatéraux, plusieurs organisations, dont les banques multilatérales de développement, ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de remédier à l'insuffisance du financement et de contribuer à la réalisation d'objectifs à long terme au profit de systèmes de protection sociale résilients.

30. Afin de mettre en place des systèmes de protection sociale inclusifs et efficaces, les pays en développement ont besoin à la fois d'une aide financière et d'une assistance technique qui leur permettront de renforcer leurs données et leurs systèmes statistiques, ainsi que les compétences nécessaires à leur administration. Les données, l'information et les démarches novatrices, y compris les possibilités offertes par la numérisation, concourent à assurer le bénéfice d'une couverture sociale de manière effective et efficiente. Sans accès à des données fiables sur les besoins de la population et les ressources disponibles, il n'est pas possible aux pouvoirs publics de prendre des décisions éclairées sur la meilleure façon d'allouer les fonds destinés à la protection sociale, ce qui peut aboutir à une couverture insuffisamment efficace et inégalitaire laissant les populations vulnérables privées du soutien dont elles ont besoin. La numérisation peut permettre de mettre en œuvre les programmes de protection sociale de manière plus ciblée, transparente, efficace et économique, de nombreux pays en développement offrant des exemples d'innovation à cet égard. Une plus grande transparence dans la distribution des prestations est aussi garante d'un moindre risque de corruption et de fraude.

31. Le renforcement des systèmes de protection sociale à des fins de résistance aux crises actuelles et futures est une tâche complexe qui requiert diverses ressources financières, techniques et humaines. Aucun pays ne pouvant s'en acquitter seul, la collaboration dans ce domaine s'avère fondamentale. Les forums multilatéraux tels que le Forum pour la coopération en matière de développement et les partenariats de coopération au service du développement sont importants pour faire progresser le dialogue et la compréhension, et faciliter la mobilisation ou l'allocation des ressources financières et de l'assistance technique, ainsi que le renforcement des capacités dans ce domaine. La formation par les pairs et le partage des connaissances, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, de même que la coopération et l'apprentissage « circulaires » se sont avérés particulièrement utiles pour la progression des pays en développement. Le sujet relatif au rôle que joue la coopération pour le développement et à la façon dont ses diverses modalités peuvent contribuer au renforcement des systèmes de protection sociale pourrait enrichir les débats sur le renouvellement du contrat social, qui devra être adapté aux défis du siècle, à l'occasion du Sommet social mondial qu'il est proposé d'organiser en 2025.

V. Développer les capacités pour surmonter la fracture numérique

32. Au fur et à mesure que l'économie numérique se développe, la connectivité devient essentielle. Les participants ont mis l'accent sur l'insuffisance de la connectivité dans les pays en développement, un problème qui nuit à la capacité de ces pays d'être pleinement parties prenantes à l'économie numérique. À l'échelle mondiale, le nombre d'utilisateurs d'Internet a dépassé 5,3 milliards⁸ et l'économie numérique, qui représente actuellement plus de 15 % du PIB⁹, constitue un moteur majeur de développement économique et d'innovation industrielle dans le monde entier. Toutefois, près de 3 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à Internet, pour la plupart dans les pays en développement, ce qui creuse la fracture numérique et rend urgent de la combler pour favoriser l'intégration des économies dans les régions en développement¹⁰.

33. La coopération pour le développement devrait aider les pays en développement à développer leur accès aux infrastructures et à la technologie numériques. La vitesse inégalée à laquelle la numérisation progresse menace d'aggraver les inégalités socioéconomiques car les personnes privées d'accès aux technologies numériques ou y ayant accès de manière limitée peinent à participer pleinement à des économies et sociétés de plus en plus connectées. En outre, la fracture numérique a des effets disproportionnés sur les populations vulnérables et accentue les inégalités, l'exclusion des économies numériques se payant au prix fort, s'agissant notamment des femmes. À l'échelle nationale, des fractures numériques importantes persistent à tous les stades du développement et sont associées à de multiples facteurs de vulnérabilité tels que le genre, notamment, la jeunesse et l'appartenance à une population autochtone.

34. Les acteurs de la coopération pour le développement doivent investir en priorité dans des actions propres à combler la fracture numérique. Le résultat de recherches montre que 430 milliards de dollars suffiraient au niveau mondial pour permettre à ceux qui sont laissés pour compte de se hausser à un niveau de connectivité qui accroîtrait leurs capacités numériques et leur pouvoir d'action¹¹. Des investissements sont nécessaires pour développer les capacités numériques des individus de sorte qu'ils deviennent des citoyens actifs sur le plan technologique c'est-à-dire à même d'utiliser celle-ci de manière sûre et de participer pleinement à la société de l'ère numérique. À l'heure actuelle, leur niveau n'est pas à la hauteur de la connectivité universelle. Il faut par conséquent que les institutions financières internationales contribuent davantage à la mobilisation de ressources destinées au financement du développement, ce qui permettra de répondre à la demande croissante d'infrastructures numériques à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi que de concourir aux efforts de numérisation.

35. La technologie devrait être un outil d'inclusion et non d'exclusion. L'inclusion numérique génère de nombreux bénéfices et possibilités en matière de développement, à savoir la création de nouveaux canaux de communication, l'accès numérique à l'information, à l'éducation et aux services de santé, l'accroissement de la productivité, des possibilités d'emploi, l'innovation et la participation civile. Les

⁸ Voir Union internationale des télécommunications, statistiques de 2022. Voir en anglais à l'adresse suivante : <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>.

⁹ Voir Jerry Haar, « Closing the Digital Divide », Wilson Center, Insight & Analysis, 21 avril 2023.

¹⁰ Voir Forum économique mondial, « Nearly 3 billion people are offline: Here's a step towards bridging the digital divide », 23 mai 2022.

¹¹ Voir Union internationale des télécommunications, *Connecting Humanity: Assessing Investment Needs of Connecting Humanity to the Internet by 2030*, août 2020.

participants ont souligné que chaque pays devait avoir la capacité d'investir dans les infrastructures numériques et que le développement pour la coopération devait répondre aux besoins existants dans ce domaine. L'augmentation des investissements dans le déploiement des infrastructures numériques a été spécifiquement évoqué à des fins de facilitation de la gouvernance en ligne, du commerce et d'autres plateformes fournisseuses des services. Les participants ont par ailleurs noté que l'impact environnemental du passage au numérique ne devait pas être négligé et que des mesures devaient être prises en matière de durabilité.

36. La sûreté et la sécurité devraient présider à l'inclusion numérique pour tous les usagers et la protection des plus vulnérables. Des progrès notables étant accomplis vers une numérisation inclusive, responsable et durable, il est impératif de veiller à cet aspect qui pourrait requérir de renforcer la réglementation et de faire mieux connaître les nuisances liées au numérique. Les participants ont fait part de leurs préoccupations en matière de cybersécurité, de cybercriminalité et de sécurité des infrastructures d'information critiques et ont encouragé à plus d'investissement et à un renforcement des capacités à cet égard. Certains d'entre eux ont appelé à une évaluation complète des effets de nature très diverse que la technologie produisait sur la société, l'environnement et les individus. Les conséquences écologiques et énergétiques, ainsi que les ressources nécessaires au minage du Bitcoin, aux superordinateurs, à l'intelligence artificielle et au stockage des données dans les nuages informatiques doivent être prises en compte, de même que leurs coûts réels pour la société et l'environnement. Par ailleurs, plusieurs participants ont considéré qu'il était tout aussi important de réglementer et de réfréner la puissance croissante et l'enrichissement des géants du numérique et d'assurer le respect des droits humains. Des représentants de la société civile ont appelé l'Organisation des Nations Unies à élaborer un processus transparent et participatif qui serait placé sous la houlette des États Membres en vue d'évaluer les nouvelles technologies et de trouver des moyens de remédier à leurs conséquences néfastes pour la société, l'environnement et les personnes.

37. Des inégalités fondées sur le genre persistantes dans les secteurs de la finance et de la technologie numérique requièrent d'être traitées en urgence. Des femmes et des filles sont régulièrement exclues de ces deux secteurs. On estime que l'exclusion des femmes du programme de développement numérique a coûté 1 000 milliards de dollars durant les 10 dernières années et que ce montant ne fera qu'augmenter d'ici à 2025 si l'évolution actuelle se confirme. Les investissements doivent aussi servir à renforcer les compétences numériques de sorte à faire des citoyens d'actifs utilisateurs des technologies dans de bonnes conditions de sécurité, pleinement engagés dans les sociétés de l'ère du numérique. Il importe également de veiller à l'habileté numérique, y compris à la possession de notions de base et à la sûreté en matière de finance numérique. Les participants ont donc exhorté les acteurs de la coopération pour le développement à prendre des mesures propres à accroître les connaissances élémentaires dans ce domaine, y compris le fait de savoir compter, dans les groupes marginalisés.

38. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire jouent un rôle central dans la mise en œuvre du transfert de technologies et de la formation destinée aux pays en développement. Il est nécessaire de redoubler d'efforts, dans le cadre de la coopération pour le développement, y compris les deux types de coopération susmentionnés, pour parvenir à une connectivité universelle, véritable et accessible, axée sur une démarche tenant compte d'inégalités multiples qui se recourent. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont à même de favoriser le transfert de technologies et l'investissement dans les ressources humaines, ce qui peut contribuer à combler le fossé numérique. La formation par les pairs et le partage des connaissances, ainsi que l'expérience et les compétences acquises tout au long du

parcours de développement numérique propre à chaque pays, sont aussi des aspects essentiels. Il est également prioritaire de renforcer les capacités numériques, en particulier chez les jeunes.

39. La numérisation devrait jouer le rôle d'accélérateur de la réalisation des objectifs de développement durable. Résorber la fracture numérique doit faire l'objet d'une attention prioritaire dans la poursuite du débat sur le Pacte numérique mondial au sujet duquel un accord pourrait être trouvé lors du Sommet de l'avenir en 2024. Les participants ont appelé à des discussions qui permettraient de consolider les progrès accomplis et non d'attiser la concurrence pour les ressources rares, lesquelles sont indispensables à la réalisation desdits objectifs. Ils ont demandé l'obtention de résultats clairs et concrets à l'appui de la transition numérique inclusive dans les pays concernés. Plusieurs États Membres et parties prenantes ont préconisé la création d'un mécanisme international de développement technologique, grâce auquel les pays en développement seraient assurés de tirer eux aussi parti des avantages offerts par les avancées scientifiques et technologiques.

VI. Changer de modèle pour répondre avec plus d'efficacité aux tendances et problèmes dans la course à 2030

40. S'appuyant sur Notre Programme commun, les débats tenus dans le cadre de la huitième réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement ont mis l'accent sur le fait que nous nous trouvions à un point d'inflexion de l'histoire qui nécessitait de renforcer et d'accélérer une coopération pour le développement à fort impact et de qualité, plus conforme aux difficultés et possibilités actuelles. Pour négocier au mieux ce virage, il fallait une solidarité renouvelée et une réflexion entre les peuples, les pouvoirs publics et les parties prenantes concernées. Plusieurs participants de pays à revenu intermédiaire ont noté que le concept de coopération circulaire pour le développement était plus en phase avec leur expérience d'apprentissage mutuel et de partage des compétences entre pays en développement et pays développés, car l'action était déployée de manière collective pour remédier aux problèmes touchant les plus vulnérables.

41. L'ONU est l'instance mondiale appropriée pour examiner et traiter collectivement les problèmes rencontrés en matière de coopération pour le développement et les possibilités offertes par celle-ci, tous les États Membres de l'Organisation étant réunis autour d'une même table en tant que partenaires égaux avec les parties prenantes intéressées à leurs côtés. Le Forum pour la coopération en matière de développement ayant permis aux États Membres d'approuver la mise en œuvre des mandats concernés, plusieurs participants ont exhorté non seulement à préserver son rôle mais aussi à le renforcer. Les pays développés et les pays en développement de toutes les régions ont dit apprécier le Forum, qui était un espace précieux de débat inclusif (non de négociation) et d'élaboration de normes et d'orientations propices à une coopération pour le développement de qualité et à fort impact. Le Forum a les moyens de contribuer au changement de modèle requis pour penser le développement et le faire progresser, en établissant des passerelles entre dialogue mondial et action novatrice en matière de coopération pour le développement à tous les niveaux. En tant que plateforme mondiale inclusive, il peut jouer un plus grand rôle pour ce qui est de recueillir et de préciser des idées visant à intensifier une coopération pour le développement de qualité et à fort impact en faveur des pays et des populations les plus vulnérables et en vue de la réalisation d'objectifs à court et long terme. Le prochain cycle de l'enquête menée par le Forum sous la conduite du Département des affaires économiques et sociales et du Secrétariat de l'ONU dans son rôle de secrétariat du Forum, qui doit débiter au deuxième semestre

de 2023, concourra à produire des éléments concrets, des points de vue et des idées sur l'ajustement de la coopération pour le développement aux besoins des plus vulnérables compte tenu des risques actuels et de la nécessité croissante de renforcer la résilience.

42. Alors que des niveaux inégaux de financement à la fois public et privé et d'autres formes de coopération pour le développement sont nécessaires pour permettre aux pays en développement et à la communauté mondiale dans son ensemble de surmonter les crises actuelles, de fortes vulnérabilités face à la dette et une marge de manœuvre budgétaire très limitée restreignent de manière importante la capacité des pays en développement d'investir dans le développement durable. Face aux difficultés actuelles, il faut un plan de relance des objectifs de développement durable, comme l'a récemment proposé le Secrétaire général. Il est préconisé de mener un certain nombre d'actions réalistes, dont une augmentation de 500 milliards de dollars par an des fonds dévolus à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹². Un tel plan contribuerait à compenser la dégradation des conditions de financement et permettrait aux pays en développement d'accroître leurs investissements dans le développement durable. Le dispositif, qui vise à répondre aux urgences de financement du développement durable mais aussi aux besoins à long terme, implique un accroissement massif des ressources allouées dans ce domaine, notamment un appui à l'action humanitaire et à l'action climatique par des fonds octroyés à des conditions préférentielles ou pas.

43. En 2023, le forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, devrait donner une nouvelle impulsion en faveur d'une coopération pour le développement tenant compte des risques aux fins d'une résilience renforcée des pays et des populations les plus vulnérables. Il est urgent que la coopération pour le développement sous toutes ses formes, financières ou autres, acquiert plus d'envergure. Les accords conclus au niveau mondial tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constituent un socle solide à partir duquel les actions requises pourront être menées mais il sera crucial que la communauté internationale soit davantage solidaire et s'engage résolument à développer et à améliorer les dispositifs nationaux, les schémas directeurs et les capacités des pays, y compris à l'échelon local.

¹² Organisation des Nations Unies, « United Nations Secretary-General's SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030 », février 2023.